

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SIVOM DE FALAISE SUD

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise fait connaître que, conformément à l'arrêté n° 2018-AG-07 en date du 16 février 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire du SIVOM de Falaise Sud (communes de : Damblainville, Éraines, Fresné-la-Mère, La Hoguette, Pertheville-Ners, Versainville, Villy-lez-Falaise) portant sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du SIVOM de Falaise Sud.

Le projet de modification du PLUi du SIVOM de Falaise Sud porte sur les points ci-après :

- Pour les zones A et N la réalisation d'extensions et annexes d'habitations conformément à la loi Macron
- Pour la suppression des dispositions se rapportant aux pentes de toit
- La suppression d'un emplacement réservé
- L'ouverture à l'urbanisation de trois zones AU
- Le déclassement de zones 1AU en AU.

La modification du PLUi n'a pas nécessité la mise en œuvre d'une évaluation environnementale ou équivalente ainsi que d'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement. Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation du projet de modification soumis à l'enquête publique.

**L'enquête publique se déroulera au siège du SIVOM de Falaise Sud – Mairie de La Hoguette :
Du lundi 12 mars 2018 15 heures au jeudi 12 avril 2018 17 heures 30 pour une durée de 32 jours consécutifs.**

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège du SIVOM de Falaise Sud – mairie de La Hoguette, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux : lundi, mardi, jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, vendredi de 9h à 12h. Un poste informatique sera à disposition du public au siège du SIVOM de Falaise Sud – Mairie de La Hoguette pour une consultation numérique.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au **commissaire-enquêteur** au siège de l'enquête publique (**SIVOM de Falaise Sud, mairie de La Hoguette, 3 rue de l'église, 14700 La Hoguette**).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Falaise à l'adresse suivante : www.paysdefalaise.fr.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : enquete.publique@paysdefalaise.fr.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique et accessibles sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Falaise à l'adresse suivante : www.paysdefalaise.fr.

Par ordonnance en date du 31 janvier 2018, M. le Président du tribunal administratif de Caen a désigné M. Jean Pierre DENEUX en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur assurera des permanences au siège du SIVOM de Falaise Sud – mairie de la Hoguette, 3 rue de l'église, 14 700 La Hoguette pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le **lundi 12 mars 2018** de 15 heures à 18 heures,
- le **vendredi 23 mars 2018** de 15 heures 30 à 18 heures 30,
- le **jeudi 12 avril 2018** de 14 heures 30 à 17 heures 30,

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège du SIVOM de Falaise Sud aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet www.paysdefalaise.fr.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Claude LETEURTRE, Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise.